

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BP-50-FT

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Durcisseur

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Peroxydes organiques : Type D

Poussière combustible : Catégorie 1

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Catégorie 1

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour éteindre l'incendie.
- P391 Recueillir le produit répandu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Entreposage:

P403 **Stocker dans un endroit bien ventilé.**

P405 **Garder sous clef.**

P410 **Protéger du rayonnement solaire.**

P411 **Stocker à une température ne dépassant pas < 30 °C/
< 86 °F.**

P420 **Stocker séparément.**

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Peroxyde organique
Mélange solide

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Dicyclohexyl phthalate	84-61-7	>= 50 - < 55
Dibenzoyl peroxide	94-36-0	>= 45 - < 50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Appeler immédiatement un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer.
Le produit se consume violemment.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Ce produit ne flottera pas sur l'eau et peut être rallumé sur la surface de l'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Enlever toute source d'allumage.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Protéger de toute contamination.

Conditions de stockage sûres : Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans le contenant original.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.

Température d'entreposage recommandée : < 30 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Dibenzoyl peroxide	94-36-0	TWA	5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m ³	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Filtre de type : Filtre de type P
- Protection des mains
- Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.
- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
-

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : poudre
- Couleur : blanc
- Odeur : aromatique
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Décomposition: Se décompose sous son point de fusion.
- Point/intervalle d'ébullition : Sans objet
- Point d'éclair : Sans objet
- Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	620 kg/m ³
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Solvant: Phtalates Description: soluble
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test H.4-NU SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Sans objet
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. Peroxyde organique

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Protéger de toute contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter le confinement.
Produits incompatibles	:	Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur
Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Dibenzoyl peroxide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 24.3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Méthode: Directives du test 439 de l'OECD
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Dibenzoyl peroxide:

Espèce: Lapin
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version
1.1

Date de révision:
07/17/2017

Numéro de la FDS:
600000000192

Date d'impression:
01/23/2018

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: Directives du test 437 de l'OECD

Dibenzoyl peroxide:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques: A un effet sensibilisant.

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 442B de l'OECD

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Évaluation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Dibenzoyl peroxide:

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 429 de l'OECD

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Dibenzoyl peroxide:

Génotoxicité in vitro

: Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Résultat: négatif

: Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Dibenzoyl peroxide:

Remarques: négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 107 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: 21 mg/kg,
F1: 107 mg/kg,
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité pour le développement: LOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

Dibenzoyl peroxide:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Fertilité: NOAEL: > 1,000 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD
Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Espèce: Rat
NOAEL: 50 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 d
Méthode: Directives du test 408 de l'OECD

Dibenzoyl peroxide:

Espèce: Rat
NOAEL: 1,000 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 2,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.181 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.572 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes

: NOEC: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dibenzoyl peroxide:

Toxicité pour les poissons

: CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.0602 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.0316 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.077 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0711 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.02 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (Bactérie): 35 mg/l
Durée d'exposition: 0.5 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique

: Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Dibenzoyl peroxide:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Dicyclohexyl phthalate:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.82 (25 °C)

Dibenzoyl peroxide:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.2 (20 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : **Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3106
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3106
Nom d'expédition : Organic peroxide type D, solid (Dibenzoyl peroxide)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570

Code IMDG

No. UN : UN 3106
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3106
Nom d'expédition : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.2
Code ERG : 145
Polluant marin : oui

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

NPRI Composants : Dibenzoyl peroxide

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS (AU) : En conformité avec les inventaires

NZIoC (NZ) : En conformité avec les inventaires

ENCS (JP) : En conformité avec les inventaires

ISHL (JP) : En conformité avec les inventaires

KECI (KR) : En conformité avec les inventaires

PICCS (PH) : En conformité avec les inventaires

IECSC (CN) : En conformité avec les inventaires

TCSI (TW) : En conformité avec les inventaires

TSCA (US) : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BP-50-FT



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression:
1.1	07/17/2017	600000000192	01/23/2018

pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/17/2017

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F